

La parole du Président

Chers membres du collège Grand Est,

Le Green Deal européen et sa directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) connaissent leur première application en cette année 2024 et vont se déployer davantage en 2025 et 2026. Il s'agit là d'une nouvelle donne pour la vie des affaires puisque désormais les limites planétaires font partie du cadre de jeu économique.

L'ensemble est d'une certaine complexité avec 12 normes, 1178 indicateurs au plus, un bilan carbone portant sur 3 scopes et une contrainte de double matérialité unique au monde.



Geoffroy Roederer

Président PLANETE CSCA Grand-Est

Nos confrères qui ne sont pas concernés par les seuils minimums pourraient se croire exonérés de ce mouvement mais il n'en est rien pour 2 raisons :

- La directive est une obligation légale mais nous portons tous également une obligation morale car épuiser la planète se fait au mépris des générations futures.
- Les assureurs, nos fournisseurs et nos plus grands clients, qui sont tous soumis à la directive, vont plus ou moins rapidement interroger leurs partenaires courtiers sur leur niveau de maturité vis-à-vis de l'ESG et il y a fort à parier qu'une réponse du type « je ne suis pas concerné » exclura de la chaîne de valeur ceux d'entre nous qui n'auront pas anticipé la situation.

Il est tout à fait temps pour chacun de lancer des travaux et ainsi de préserver « la durabilité » de nos entreprises et de la planète. Un bel engagement à prendre en cette rentrée qui est traditionnellement l'occasion de se projeter à moyen terme. ●

Bonne lecture.

HIER, COMME DEMAIN,
NOUS SERONS
TOUJOURS À VOS CÔTÉS.



Le courtier est au cœur de chacune de nos actions. C'est ce qui fait et fera toujours toute la différence.

Albingia, compagnie d'assurance française indépendante spécialiste des risques d'entreprises, a choisi de ne travailler qu'avec les courtiers.

Depuis plus de 60 ans, les équipes expertes et passionnées les accompagnent partout en France en leur apportant des solutions sur mesure.

albingia.fr

Durabilité



LE GREEN DEAL EUROPÉEN ET LA DIRECTIVE CSRD : une nouvelle ère pour les affaires ?

Discussion avec Jean-Paul Ancel, dirigeant du cabinet Liberat Assurances

Qu'est-ce que Le Green Deal européen ?

Jean-Paul Ancel : L'Union européenne (UE) grâce au Green Deal souhaite rendre l'Europe climatiquement neutre d'ici 2050.

Plus précisément, que dit la directive CSRD ?

Jean-Paul Ancel : La directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) tend à renforcer pour les entreprises les exigences en matière de durabilité. Contrairement au règlement SFDR précédemment en vigueur, la CSRD s'applique à un plus grand nombre d'entreprises. Chaque entreprise assujettie¹ doit réaliser un rapport comprenant des informations détaillées sur les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de leurs activités.

Le Green Deal européen et la directive CSRD visent à promouvoir la durabilité et la transparence des entreprises dans leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Ces réformes, bien que perçues comme imposées, doivent être vues non comme des contraintes, mais comme des opportunités pour réduire notre empreinte

1. Entreprises qui remplissent deux des critères suivants : Plus de 250 salariés, 50 M€ de chiffres d'affaires, 25 M€ de total de bilan ainsi que les PME cotées sur les marchés réglementés de l'UE.

écologique, adopter des pratiques commerciales plus responsables et renforcer notre image positive auprès de nos clients et partenaires.

Mais compte tenu des seuils imposés, les cabinets de courtage de proximité sont-ils concernés ?

Jean-Paul Ancel : Comme l'écrit Geoffroy dans son édito, si la directive est une obligation légale, nous avons tous une obligation morale. Mais ce n'est pas la seule raison. La seconde est l'intérêt croissant que vont nous porter ceux qui y sont soumis : assureurs, assurés, fournisseurs. Ils voudront connaître notre niveau d'implication et notre engagement réel envers ces exigences. Être proactifs dans ce domaine peut nous distinguer positivement, renforcer notre image de marque. Ne pas anticiper ces attentes pourrait nous exclure de certaines opportunités commerciales.

Alors, quelles mesures devons-nous prendre pour répondre aux obligations du Green Deal et de la directive CSRD, et vers qui nous tourner ?

Jean-Paul Ancel : Pour nous, petite entreprise, il peut sembler difficile de répondre aux obligations du Green Deal et de la directive CSRD. Cependant, il existe plusieurs actions simples et concrètes que nous pouvons entreprendre pour intégrer les principes de durabilité et de responsabilité environnementale, même à petite échelle.

Voici cinq suggestions, avec une cinquième solution clé à utiliser sans modération !

1

Évaluation et Planification

- Effectuer un bilan carbone simplifié avec des outils en ligne pour calculer l'empreinte carbone de son entreprise.
- Évaluer ses pratiques actuelles pour améliorer l'efficacité énergétique, réduire les déchets et adopter des pratiques durables.
- Établir un plan d'action en se fixant des objectifs réalistes et spécifiques pour réduire son impact environnemental.

2

Réduire les émissions et les déchets

- Adopter des pratiques de bureau vertes en réduisant la consommation de papier, recyclant les matériaux de bureau, utilisant des fournitures écologiques.
- Optimiser l'énergie en utilisant par exemple des appareils économes en énergie ou en passant à une électricité verte si possible.
- Développer le télétravail qui réduit les déplacements des employés.

3

Responsabilité sociale et Gouvernance

- Égalité et inclusion
- Formation continue de vos employés sur les pratiques durables et l'importance de la responsabilité sociale.

4

Engagement avec les Parties prenantes

- Communiquer vos efforts en informant vos clients, fournisseurs et partenaires de vos initiatives en matière de durabilité. Cela peut renforcer votre image de marque et attirer des clients sensibles à ces enjeux.
- Collaborer avec d'autres TPE en participant à des réseaux locaux ou des associations professionnelles pour partager des ressources et des bonnes pratiques.

5

Se faire aider

Il est conseillé d'approcher des réseaux d'entreprises et associations sectorielles et si vous êtes adhérent à PLANETE CSCA, vous êtes sur la bonne voie !

Jean-Paul Ancel : Pour intégrer des pratiques durables de manière efficace, nous pouvons nous appuyer sur les ressources mises à disposition par l'équipe juridique métier du syndicat. Celle-ci a notamment élaboré un guide détaillé sur la durabilité, qui analyse toutes les réglementations pertinentes pour les cabinets de courtage. Ce guide est accessible aux adhérents depuis l'extranet.

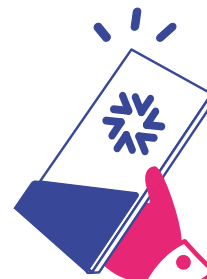
De plus, nous avons également accès au diagnostic Zei, un outil précieux réservé aux adhérents. Ce diagnostic évalue notre performance en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et nous aide à nous préparer efficacement aux nouvelles exigences réglementaires. Il nous permet de réaliser et suivre les conseils partagés précédemment. Vous pouvez accéder au service proposé par Zei via l'extranet, dans la section « Services / Développement du cabinet »

En utilisant ces ressources et outil, nous ne nous contenterons pas de répondre aux exigences des nouvelles réglementations, mais nous nous positionnerons en matière de durabilité et de responsabilité. En intégrant ces pratiques dans nos entreprises, nous démontrons non seulement un engagement sincère envers la planète et les générations futures, mais nous nous dotons aussi d'un avantage stratégique considérable sur le marché.

En s'engageant à faire « notre Green Deal », nous bâtissons une entreprise plus résiliente, innovante et respectée. Ne manquons pas cette occasion de nous placer à la pointe du changement et de garantir le succès durable de nos entreprises. ●

LE PALMARÈS RÉGIONAL DES TROPHÉES PLANÈTE CSCA

Le 29 mai dernier, lors de la Journée du courtage, le collège Grand Est a organisé la remise de ses Trophées régionaux. Ces Trophées, décernés en fonction des votes des adhérents, valorisent les relations existantes entre assureurs et courtiers.



Retrouver les résultats nationaux dans le cahier national

Surveillez vos boîtes mail et notre site internet, le calendrier des événements du 2nd semestre est en préparation !

IARD

MARCHÉ DES ENTREPRISES

	1 ^{ER}	2 ^E	3 ^E
DISTRIBUTION MULTICANAL	GENERALI	AXA	MMA
DISTRIBUTION COURTAJE	AIG	QBE	CHUBB

MARCHÉ DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS

	1 ^{ER}	2 ^E	3 ^E
DISTRIBUTION MULTICANAL	GENERALI	AXA	ABEILLE ASSURANCES
DISTRIBUTION COURTAJE	AIG	SADA	CHUBB

ASSURANCES DE PERSONNES

MARCHÉ DES ENTREPRISES

	1 ^{ER}	2 ^E	3 ^E
DISTRIBUTION MULTICANAL	GENERALI	SWISS LIFE	MALAKOFF HUMANIS
DISTRIBUTION COURTAJE	VERALTI	REPAM	CAPTIVA (ALPTIS)

MARCHÉ DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS

	1 ^{ER}	2 ^E	3 ^E
DISTRIBUTION MULTICANAL	SWISS LIFE	GENERALI	METLIFE
DISTRIBUTION COURTAJE	VERALTI	REPAM	AFI ESCA

RISQUES SPÉCIAUX

1 ^{ER}	ALBINGIA
2 ^E	HELVETIA
3 ^E	CHUBB

"COUP DE COEUR"

GENERALI

“ Une mutuelle experte à ses côtés, ça change tout ! ”

Courtiers de proximité, des solutions santé et des services pour répondre aux besoins de vos clients Professionnels et ceux relevant des 11 branches suivantes :

Bureaux d'études techniques ·
Transports routiers de marchandises, de voyageurs et sanitaires ·
Automobile · Immobilier · Restauration rapide · Métallurgie · Commerces de détail non alimentaires · Formation · Maintenance, distribution et location des matériels agricoles et travaux publics

Avec AÉSIO mutuelle, c'est l'assurance d'une expertise avec un conseiller dédié à vos côtés.

Contactez-nous : courtage@aesio.fr
ou sur partenaire.aesio.fr

**AÉSIO
MUTUELLE**

C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui